



millescence
MONTPELLIER • PORT MARIANNE



**Devenez propriétaire
à prix maîtrisé
dans un quartier prisé !**

**Bail Réel Solidaire,
une opportunité exceptionnelle :
Économisez de 30% à 50%
sur votre achat⁽⁴⁾.**

BRS
**Bail Réel
Solidaire**

**Vivez l'exception méditerranéenne,
où nature et urbanisme
se conjuguent en douceur.**

Un emplacement rare dans un bel écrin vert préservé à prix maîtrisé.

Au cœur du prestigieux quartier Port Marianne, entre l'Hôtel de Ville et Odysseum, **millessence** vous offre une opportunité rare. Cette résidence aux courbes élégantes vous invite à vivre dans un cadre d'exception où chaque appartement, du 2 au 4 pièces, s'ouvre sur un extérieur baigné de lumière. Votre logement bénéficie de prestations soignées et s'intègre dans un cadre de vie idéal : jardin méditerranéen en cœur d'îlot, tramway au pied de l'immeuble, commerces, clinique et écoles accessibles à pied. Une alliance parfaite entre qualité de vie, emplacement premium et accessibilité financière.



Résidence Millessence - Bâtiment B

Appartements du 2 au 4 pièces votre cocon urbain lumineux avec terrasse



La résidence **millessence**
ancien domaine privé,
est située avenue
du Mondial 98
entre l'Hôtel de Ville
et l'Odysseum.

Devenez propriétaire de votre logement neuf en BRS*

*Le Bail Réel Solidaire (BRS) est un dispositif innovant mis en place par l'État permettant au plus grand nombre de devenir propriétaire de leur résidence principale. Le principe est simple : vous êtes propriétaire de votre logement et vous louez le terrain sur lequel le bien est construit en versant une redevance à un Organisme Foncier Solidaire (OFS).

Les avantages du Bail Réel Solidaire⁽⁴⁾



- Devenez propriétaire d'un logement neuf à prix très avantageux et économisez de 30% à 50% par rapport au prix du marché.



- Bénéficiez d'une TVA réduite à 5,5% au lieu de 20%.



- Profitez de tous les avantages et garanties d'un programme neuf (qualité de construction, performance énergétique...).



- Financez votre bien via un Prêt Taux Zéro (PTZ)

Les conditions pour en bénéficier⁽⁴⁾



- Occuper le logement en tant que **résidence principale**.



- Respecter lors de la signature du contrat de réservation les **conditions de ressources** définies par l'État.



- Choisir un logement en adéquation avec la **taille de votre foyer fiscal**.

Le mode d'emploi⁽⁴⁾



- Vous achetez et devenez propriétaire de votre logement auprès de VINCI Immobilier tandis que l'OFS reste propriétaire du terrain.



- Vous versez une redevance mensuelle à l'OFS pendant la durée de détention du BRS (durée du bail fixée à 99 ans selon l'article L255-12 du CCH).

Découvrez en détail
le BRS





Résidence **millessence** - Avenue du Mondial 98 - Accès par l'avenue Joan Miro

À PROXIMITÉ* :

- Station de tramway Millénaire (ligne 1) au pied de la résidence
- Espaces verts Parc Georges Charpak à 100 m et Parc de la Lironde à 300 m
- Dessertes A709 et A9 à 10 min
- Gare TGV Montpellier Sud de France à 10 min
- Pistes cyclables au bord du Lez à 10 min permettant de rejoindre les plages et le cœur de ville

ESPACE DE VENTE
111 Av. Théroigne de Méricourt

0 800 124 124*
vinci-immobilier.com

*Service et appel gratuits

Temps de trajets estimés en voiture, à vélo ou à pied, susceptibles de varier en fonction des heures, des saisons et des conditions météorologiques. Source ©GoogleMaps. (1) La Réglementation Thermique (RT) 2012 intègre des exigences en matière de conception, de confort et de consommation d'énergie. Elle favorise la conception et la réalisation de lieux de vie à la fois respectueux de l'environnement mais aussi confortables et économiques pour les futurs occupants. (2) Votre logement est certifié NF Habitat, attestant ainsi qu'il répond à des critères de qualité supérieure, contrôlés par un organisme indépendant selon un référentiel exigeant. C'est pour vous, des bénéfices concrets au quotidien, en termes de qualité de vie, de maîtrise des dépenses, de sécurité et de confort. Le choix de cette certification traduit notre engagement dans la qualité de la conception et de la construction de votre logement et du service délivré à l'occupant. (3) VINCI Immobilier élue pour la 6ème année consécutive Marque Préférée des Français** dans la catégorie « Promoteurs Immobiliers ». *Marque Préférée des Français depuis 2016, catégorie « Promoteurs Immobiliers ». OpinionWay. **Étude réalisée du 13 au 14 décembre 2023 auprès d'un échantillon de 1 056 personnes représentatif de la population française. (4) Détails et conditions sur : <https://www.ofs-montpellier.fr/> Document non contractuel. Illustrations non contractuelles réalisées à des fins d'illustration. Les caractéristiques qui y sont représentées ne sont pas définitives et sont susceptibles d'être modifiées en fonction des contraintes techniques, financières, administratives ou réglementaires imposées à VINCI Immobilier Méditerranée, notamment lors de l'instruction des autorisations de construire ou de la réalisation des travaux. Crédits : Illustrations ©LD3D ; Photos ©Shutterstock - VINCI Immobilier Méditerranée 830 854 626 RCS Nanterre - SNC au Capital Social de 10 000,00 € - N° SIRET : 83085462600017 - Siège social : VINCI Immobilier Résidentiel - 2313 boulevard de la Défense - 92000 Nanterre - Mars 2025. **Conception : agence ardence.** NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



(4)



(1)



(2)



(3)

